

Accéder à Internet Haut Débit en Haute-Garonne

Accès internet

Wimax

Téléchargement

Messagerie

Wifi

Téléphone



haute-garonne.fr

Éviter la fracture numérique en Haute-Garonne

Le Conseil Général s'implique fortement dans l'accès pour tous à Internet Haut et Très Haut Débit. Il entend ainsi éviter le développement d'une fracture numérique et technologique au sein du département.

En janvier 2006, le Conseil Général a décidé de lancer une étude permettant d'évaluer la couverture Haut Débit sur la Haute-Garonne par les opérateurs télécoms actuels.

Cette étude a montré que 144 communes ne sont pas ou peu desservies (communes dont moins de 90% de la population est couverte en ADSL) par la technologie DSL à un débit minimum de 512kbit/s, on parle alors de zones blanches.

Le Conseil Général a donc pris la décision de couvrir les zones blanches en Haute-Garonne en y accordant 4 000 000 €. Le financement étant pris en charge à 100% par le Conseil Général.

La volonté du Conseil Général est de couvrir plus de 99% de la population Haut garonnaise avant la fin 2007, afin qu'elle dispose d'une solution d'accès au Haut Débit.

Accéder à Internet Haut Débit

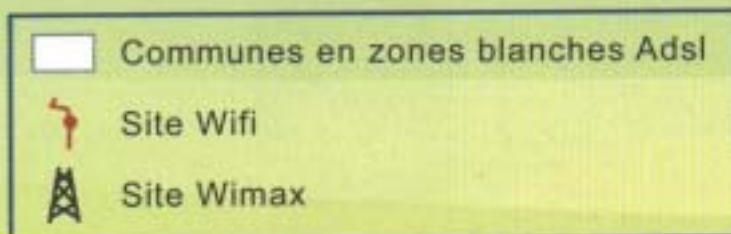
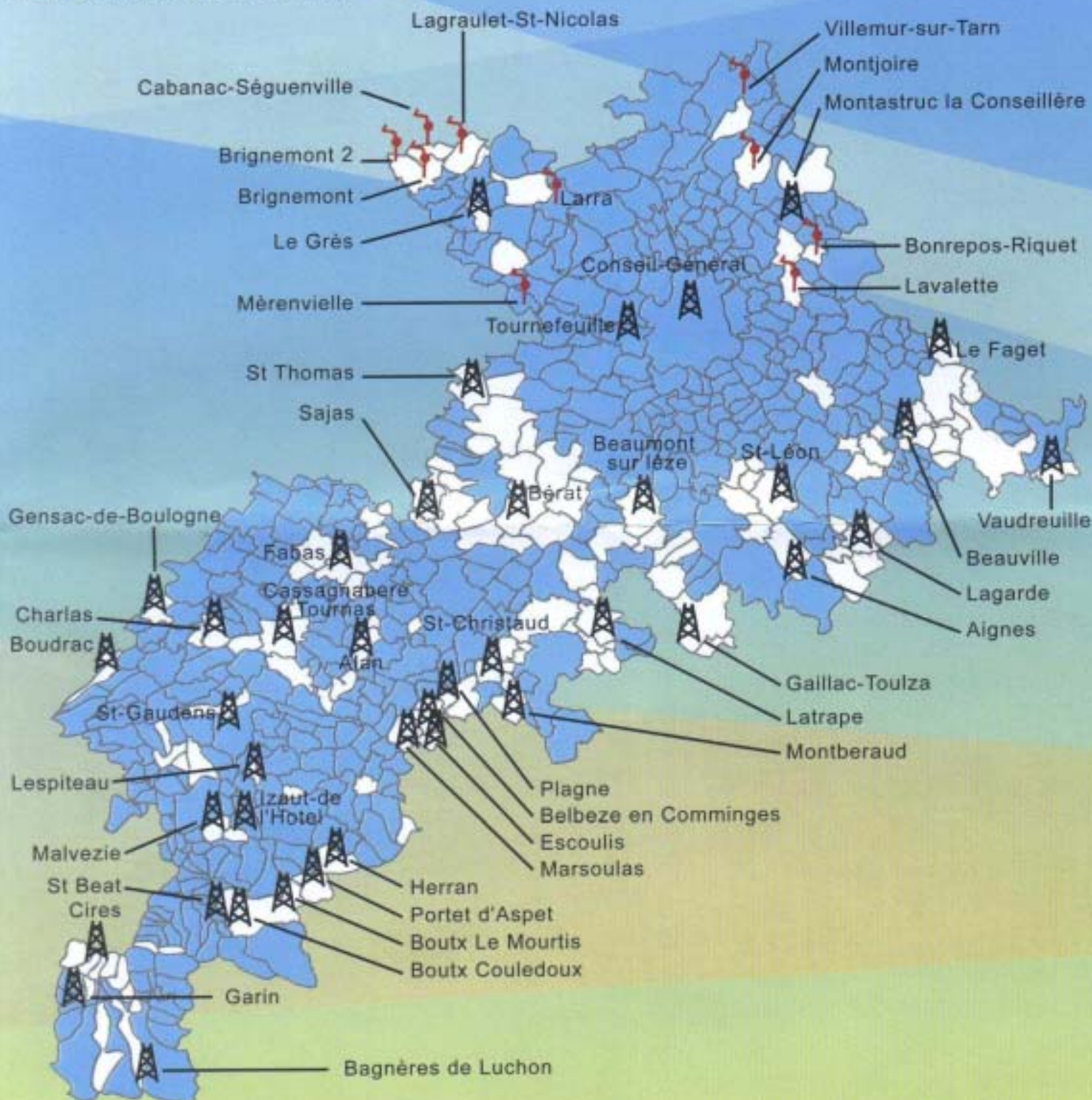
Internet à Haut Débit permet de se connecter de façon permanente (à condition d'avoir souscrit un abonnement chez un fournisseur d'accès) tout en gardant le libre accès à sa ligne téléphonique. Cette technique de télécommunication permet de transférer très rapidement entre ordinateurs des informations numériques volumineuses et donc d'utiliser les services Internet avec plus de rapidité et de confort, et faciliter l'accès et l'usage des services multimédias.

Avec le Haut Débit, on peut profiter pleinement de la grande majorité des services offerts sur Internet.

La disponibilité des services Haut Débit est d'ores et déjà un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises et conditionne l'accueil et le développement de nouvelles activités.

Couverture départementale Haut Débit Grand Public

144 communes ont été identifiées en zones blanches: 141 ont été retenues, 3 ayant mené un projet indépendant.

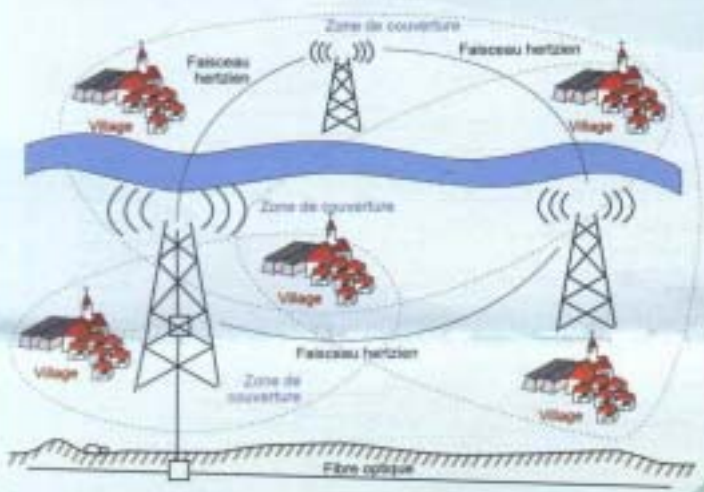


Les deux technologies hertziennes retenues par le Conseil Général

Le WIMAX

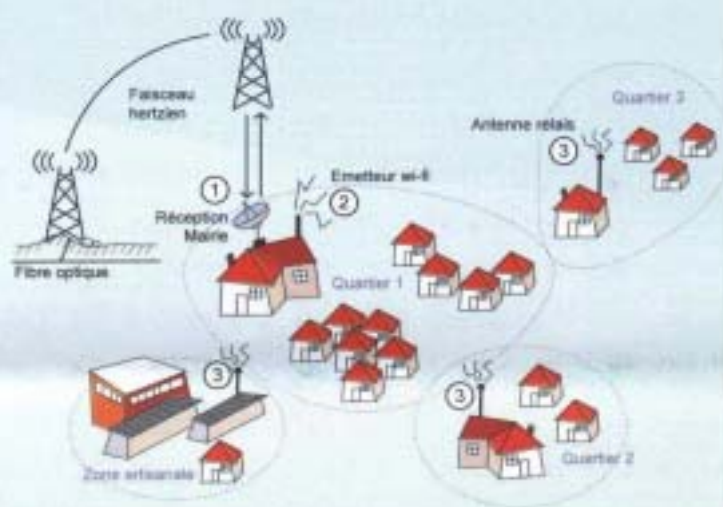
Son principe est de transmettre par voie hertzienne des données à Haut Débit pour l'accès à Internet et la téléphonie.

Il permet d'émettre et de recevoir des données dans les bandes de fréquences radio de 2 à 11 Ghz avec une portée d'environ 20 km. En matière de desserte, l'émetteur WIMAX pourrait être comparé à un répartiteur téléphonique.



Le WIFI

A l'extérieur, il permet de relier plusieurs ordinateurs distants de plusieurs centaines de mètres. Il constitue ainsi, en l'absence d'obstacles naturels ou physiques, une alternative intéressante pour apporter du Haut Débit dans des points isolés du territoire.



Tous les points du département ainsi desservis par ces deux technologies seront reliés au moyen de faisceaux hertziens ou de liaisons louées en un point unique de concentration qui sera le point d'entrée Internet.

Ces technologies impliquent :

- 1 La pose d'antennes émettrices et d'antennes relais sur des châteaux d'eau, églises, pylônes afin de pouvoir transmettre le signal numérique jusqu'au point de concentration où se trouvera le point d'accès à Internet.
- 2 La mise en place par des professionnels d'une antenne de réception et d'un modem spécifique chez les personnes qui feront une demande d'abonnement à Internet.

Ondes électromagnétiques et santé

Il n'y a pas de danger à vivre à proximité des stations de base (ou antenne relais). Un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé fait en 2005 indique que « compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé. »

Pour plus d'informations : www.who.int/peh-emf

Que faire pour bénéficier de cette offre ?

Ci-dessous, vous trouverez la liste des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) présent sur le réseau Haut Débit Grand Public. Vous pourrez ainsi prendre contact avec le FAI de votre choix. Celui-ci effectuera une recherche afin de vérifier que votre lieu d'habitation est techniquement raccordable au réseau hertzien du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Altitude Télécom

Alsatis

Cette liste de FAI sera régulièrement mise à jour et consultable sur notre site internet

www.haute-garonne.fr

Pour les particuliers, une offre grand public vous sera proposée, comprenant un accès Internet minimum de 512 Kbits/s, une offre professionnelle sera destinée, elle, aux entreprises et aux administrations.

Une fois que vous aurez choisi votre fournisseur d'accès, un technicien du réseau dûment accrédité, vous équipera d'un modem et d'une antenne.

Si vous désirez bénéficier du service de téléphonie illimité, le fournisseur d'accès vous fournira un routeur complémentaire.

Vous n'aurez rien à payer à la personne qui viendra vous faire cette installation, le Conseil Général prenant à sa charge 500 €, soit une grande part de l'équipement nécessaire.

Le reliquat éventuel vous sera facturé, ultérieurement.

Liste des communes en zones blanches ADSL :

Aignes • Alan • Ambax • Arbon • Aulon • Auragne • Auriac-sur-Vendinelle • Auribail • Ausseing • Auzas • Bachas • Baren • Bax • Beaufort • Beaumont-sur-Lèze • Beauteville • Beauville • Belbèze-en-Comminges • Bélesta-en-Lauragais • Belleserre • Bérat • Bois-de-la-Pierre • Bonrepos-Riquet • Boudrac • Bourg-d'Oueil • Boutx • Brignemont • Buzet-sur-Tarn • Cabanac-Seguenville • Caignac • Cambarnard • Cambiac • Cassagnabère-Tournas • Cassagne • Cathervielle • Caubous • Cazac • Cazaril-Laspènes • Cazaux-Layrisse • Cazeaux-de-Larboust • Charlas • Cirès • Clarac • Couret • Empeaux • Escoulis • Esparron • Esperce • Fabas • Falga • Forgues • Francazal • Gaillac-Toulza • Gensac-de-Boulogne • Gensac-sur-Garonne • Gibel • Goudex • Goutevernisse • Gragnague • Herran • Issus • Labarthe-de-Rivière • Labastide-Clermont • Lacaugne • Lagarde • Lagrace-Dieu • Lagraulet-Saint-Nicolas • Lapeyrère • Latour • Latrape • Launac • Lautignac • Lavalette • Lavernose Lacasse • Le Cabanial • Le Castéra • Le Faget • Le Grès • Le Pin-Murelet • Lescuns • Lespiteau • Lespugue • Lherm • Longages • Mailholas • Malvezie • Marliac • Marquefave • Marsoulas • Martres-de-Rivière • Mauremont • Maurens • Mauvaisin • Mayrègne • Monès • Monestrol • Montastruc-de-Savès • Montaut • Montberaud • Montclar-Lauragais • Montgaillard de Salies • Montgaillard Lauragais • Montjoire • Noueilles • Peyrissas • Plagne • Plagnole • Pointis-de-Rivière • Polastron • Portet-d'Aspet • Poubeau • Poucharramet • Pouze • Préserville • Proupiary • Puydaniel • Rieucazé • Rieux-Volvestre • Saccourvielle • Saiguède • Saint-Aventin • Saint-Christaud • Sainte-Foy-de-Peyrolières • Saint-Félix-Lauragais • Saint-Frajou • Saint-Germier • Saint-Hilaire • Saint-Lary-Boujean • Saint-Léon • Saint-Michel • Saint-Paul-d'Oueil • Saint-Thomas • Sajas • Salerm • Saux-et-Pomarede • Saveres • Seyre • Trebons-sur-la-Grasse • Vaudreuille • Vaux • Villematier.

Conseil Général de la Haute-Garonne
1, Bd de la Marquette
31090 Toulouse cedex 9

Plus d'informations:

Tél.: **05 34 33 12 00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mail.: **contact@cg31.fr**

Informations, mise à jour sur **haute-garonne.fr**



haute-garonne.fr